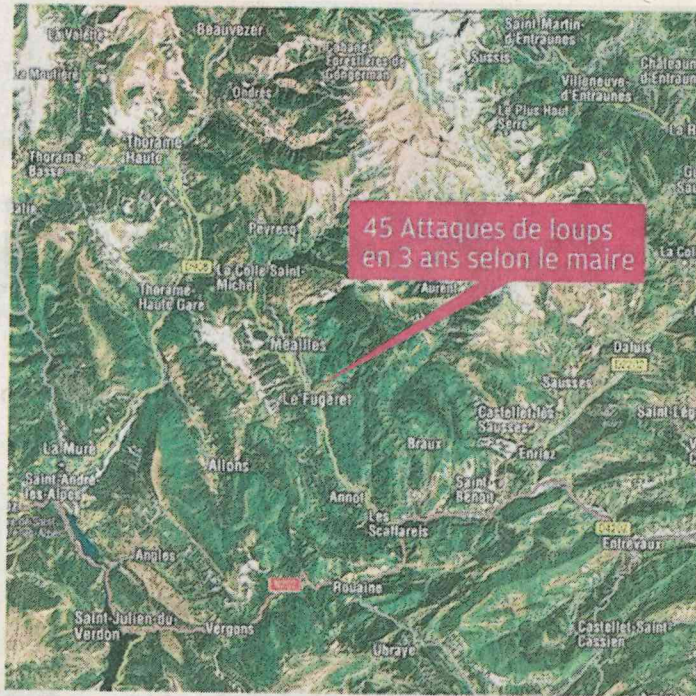


Le loup attaque une brebis au centre du village

Le maire du Fugeret est en colère. Le 29 juillet dernier, le loup est revenu dans son village. Au centre du hameau d'Argenton, le prédateur aurait attaqué une brebis en gestation en pleine journée. La 45^e attaque en 3 ans selon André Pesce qui commence à s'inquiéter sérieusement.

Cette petite commune retirée, à 1400 m d'altitude, est entourée de quatre champs dans lesquelles pâturent les bêtes. En période estivale, les vacanciers viennent se mettre au vert et cohabitent donc avec les éleveurs. Et alors que les enfants jouent en paix entre les maisons, il n'est pas rare selon le premier magistrat que le loup vienne pointer le bout de ses crocs. *"On est plus au temps du Moyen Âge. Dans les alpages on peut comprendre, mais au centre du village..."* s'insurge le maire en pointant du doigt les services de l'État : *"Les brebis sont chez elles, on doit intervenir. Les services de l'État doivent prendre leurs responsabilités. Le Petit chaperon rouge, c'est fini, on vit dans la civilisation"*.

En cause la sortie de sa commune du "cercle zéro" dans le-



fense contre le loup sont autorisés, sans mise en place préalable de mesures de protection. Ici ce n'est pas le cas. Ça veut dire quoi ? Que nous sommes une sous-espèce d'agriculteurs ? Ou un garde-manger pour le préda-



"Sommes-nous une sous-espèce d'agriculteurs ? Ou un garde-manger pour le prédateur ?"

même période l'an dernier. *"Un arrêté ministériel du 26 juillet augmente le plafond de loup à prélever pour l'année 2019 à l'échelle nationale. De 17 % de la population de loups au lieu de 10 %, soit 90 loups. Cet arrêté permet désormais de prendre des tirs de défense mixte (opération de défense jusqu'à 3 tireurs sans condition de prédation) et des tirs de prélèvement simples, à l'intérieur d'un périmètre spécifique aux zones de très forte prédation, dit cercle zéro"*.

Mais pour relever de ce périmètre, une commune doit avoir subi plus de 15 attaques sur les 3 dernières années. Et selon la préfecture, contrairement à ce qu'affirme le maire, la commune du Fugeret ne remplit pas ce critère. Mais les services de l'État ne laissent pas pour autant pourrir